

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 01/124 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DE LA MODIFICATION N° 1 DU PROGRAMME ROUTIER DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE AU TITRE DE L'EXERCICE 2001

SEANCE DU 26 JUILLET 2001

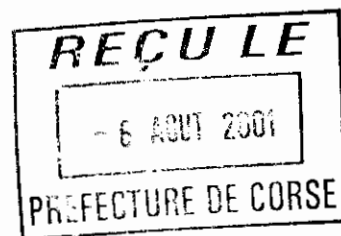
L'An deux mille un, et le vingt-six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Pierre CHAUBON, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, Joselyne MATTEI-FAZI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Pierre-Timothée PIERI, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, José ROSSI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Jean-Toussaint TOMA, Sauveur VERSINI, Marie-Jean VINCIGUERRA

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Louis ALBERTINI à M. Don Pierre PIETRI  
M. Jean-Charles COLONNA à M. Sauveur VERSINI  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Robert FELICIAGGI  
M. Paul GIACOBBI à M. Jules-Laurent FERRANDI  
M. Jean JALPI à M. Jean-Claude BONACCORSI  
Mme Mireille LANFRANCHI à M. Marcel SIMEONI  
M. François MOSCONI à M. Pierre-Philippe CECCALDI  
M. Jean MOTRONI à M. Laurent CROCE  
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Pierre-Timothée PIERI  
M. Gérard ROMITI à M. Vincent CICCADA  
M. Paul RUAULT à Mme Marie-Thérèse GRISONI  
M. Ange SANTINI à M. Jean CASTA  
M. François TIBERI à M. Jean-Toussaint TOMA



#### **ETAIENT ABSENTS : MM.**

Alexandre ALESSANDRINI, Jean-Valère GERONIMI, Jean-Guy TALAMONI, Émile ZUCCARELLI.

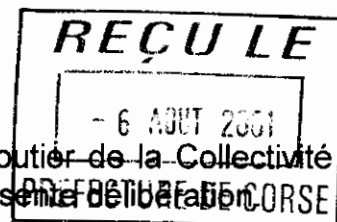
## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 01/40 AC de l'Assemblée de Corse du 20 février 2001 portant adoption du Budget Primitif 2001,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Planification présenté par M. Jean-Claude BONACCORSI,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**APPROUVE** la modification n° 1 du programme routier de la Collectivité Territoriale de Corse pour 2001, suivant l'état annexé à la présente délibération.



#### ARTICLE 2 :

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif, dans le cadre de la mise en œuvre de la modification n° 1 du programme routier de la Collectivité Territoriale de Corse au titre de l'exercice 2001 à :

- . Prendre en considération par arrêté du Conseil Exécutif, la mise à l'étude d'un projet et à délimiter les terrains à affecter par ce projet dès lors que l'Assemblée de Corse aura inscrit cette opération en étude à son budget ;
- . Procéder aux concertations réglementaires préalables au lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- . Prendre toute décision prévue par le Code de l'expropriation afin d'acquérir les emprises des projets, dès lors que l'Assemblée de Corse aura décidé l'engagement des procédures correspondantes ;
- . Décider, par arrêté du Conseil Exécutif, le lancement de chaque consultation ainsi que leur mode de dévolution ;

- Signer tous les marchés et autres contrats, ainsi que toutes lettres de commande, dans la limite des crédits disponibles.

**ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif, conformément à l'article L. 4422.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à préciser les modalités d'application de la présente délibération et des délibérations antérieures approuvant le programme routier.

**ARTICLE 4 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 juillet 2001

Le Président de l'Assemblée de Corse,



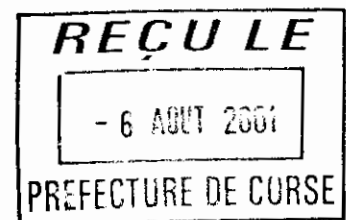
José ROSSI

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation

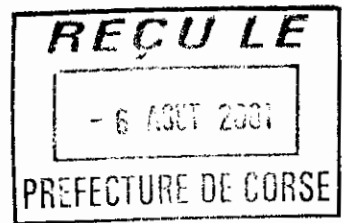
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



**Serge TOMI**



ANNEXE



**CORSE DU SUD**

OPERATION	N° PROGRAMME	MONTANT DE LA MODIFICATION
Opération «Déviation de Porto-Vecchio»	1212 / 121-20010T	- 1 750 000,00 F
Opération «Etudes toutes RN»	1212 / 10002E	+ 750 000,00 F
Opération «Etudes générales RN 196 d'Ometo à Roccapina»	1212 / 10005E	+ 500 000,00 F
Opération «Etudes générales de sécurité et d'aménagement qualitatif»	1212 / 10013E	+ 500 000,00 F
Opération «Matériel de transport» Article 215	1211/908/215	+ 1 280 000,00 F
Opération «Travaux de voies et réseaux» Article 233	1212/908/233	- 1 280 000,00 F
<b>TOTAL</b>		<b>0 F</b>

**REÇU**

- 6 AOUT 2001

**HAUTE-CORSE**

OPERATION	N° PROGRAMME	MONTANT DE LA MODIFICATION
Opération «APSI Vzzavona/Vivario»	1212 / 10057E	- 2 000 000,00 F
Opération «Déviation de l'Ile-Rousse»	1212 / 10079E	- 2 000 000,00 F
Opération «Voie nouvelle Bastia/Furiani»	1212 / 10058A	- 3 000 000,00 F
Opération «Voie nouvelle Bastia/Furiani»	1212 / 10058A	- 3 500 000,00 F
Opération «Créneaux de dépassement»	1212 / 10103T	- 3 000 000,00 F
Opération «Créneaux de dépassement»	121 / 20103A	+ 300 000,00 F
Opération «RN 200 Fajo/Casapertola»	121 / 20100A	+ 1 900 000,00 F
Opération « Carrefour des Autrichiens à Calvi»	121 / 20084T	+ 650 00,00 F
Opération «Carrefour ZA de Folelli»	1212 / A créer	+ 2 500 000,00 F
Opération «Traverse de Casamozza di Fium'orbu»	1212 / 10095T	+ 1 650 000,00 F
Opération «Renforcement de chaussées»	1212 / 10052T	+ 1 000 000,00 F
Opération «RN 198 O. H. Chiola Nord, Linguizetta et Aqua Nera»	1212 / 10099T	+ 2 000 000,00 F
Opération «Aménagement de Calvi, avenue de la République»	1212 / A créer	+ 3 500 000,00 F
<b>TOTAL</b>		<b>0 F</b>